



2

VALLÉE DE L' EPTÉ

Une unité rurale et agricole au développement urbain linéaire



3

MARAIS

HAIES

CULTURES

BOISEMENTS

INTRODUCTION

La vallée de l'Epte traverse l'entité géographique du plateau du Vexin du nord au sud et marque la limite ouest du département du Val-d'Oise. La vallée de l'Epte s'étend largement et s'insinue dans le plateau du Vexin français grâce à plusieurs affluents (Cudron, Aubette de Magny, Chaussy), dans une vaste continuité qui « assouplit » les rebords des plateaux voisins. Avec une structure très lisible, associée à des conditions de perception idéales, la vallée de l'Epte offre un véritable spectacle, une perspective paysagère naturelle rendue dynamique par le jeu des horizons et les effets de lumière des éperons qui se succèdent au fil de son parcours, au droit des vallées affluentes.

LIMITES ET VOISINAGE

Frontière naturelle entre la Normandie et l'Île-de-France, la vallée de l'Epte s'étend au-delà des limites départementales sur l'Eure et le Val-d'Oise. Elle entaille profondément l'ensemble géographique du plateau du Vexin et matérialise ainsi la frontière entre sa partie normande à l'ouest et sa partie française à l'est. L'unité de paysage est clairement définie par l'amplitude de la vallée délimitée par ses deux versants dont les sommets, en partie boisés constituent ses horizons de perception. Parfois, l'évasement progressif de la vallée rend plus floue la limite de la vallée de l'Epte avec les unités du plateau, notamment au nord de la vallée de l'Aubette de Magny. Cette situation n'altère pas pour autant les qualités paysagères de ces lieux où la lumière caresse doucement

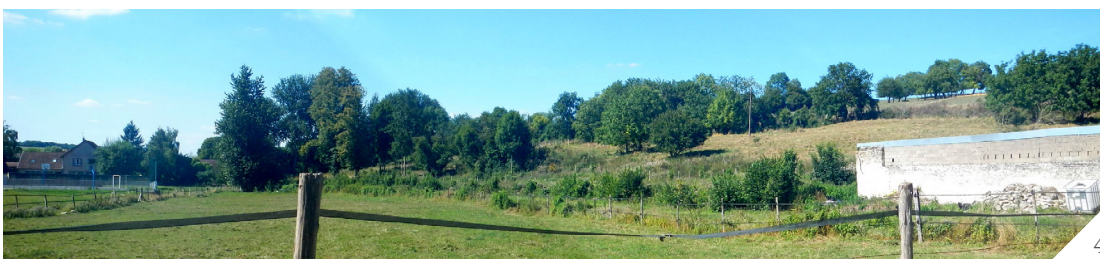
les pentes douces qui filent vers le plateau. A l'est, au-delà de l'horizon, la vallée de l'Epte est délimitée par la succession des plateaux d'Arthies et de la Chapelle-en-Vexin, dans un jeu complexe d'avancées du relief calcaire venant doucement mourir sur les flancs de vallée.

CHARPENTE NATURELLE

La vallée présente de belles proportions, sans pour autant s'en trouver monotone, puisque son amplitude fluctue entre goulets plus étranglés (500 m), généralement sites d'implantation de villages et poches plus largement ouvertes où s'étendent les terres cultivées (1 km). Le relief est marqué par un fond plat jalonné d'étangs et (Photographie 1) marais, contrastant avec les coteaux régulièrement échancrés en éperons par les affluents de l'Epte.



1



4



CAUE⁹⁵

SUPERFICIE

66 km²

POPULATION

Environ 3 000 habitants (2009)

GOVERNANCE

Communauté de communes :

- Vexin Val de Seine

PROTECTIONS

- PNR du Vexin Français

- Natura 2 000

- Sites inscrits

- Sites classés

- ZNIEFF de type I et II

- ENS



5

VALLÉE DE L' EPTÉ



8

STRUCTURES ET MOTIFS

La vallée de l'Epte présente un paysage de structure « classique », facilement lisible, décrit par l'enchaînement de motifs de paysages caractéristiques des vallées habitées : hauts de coteaux boisés, pelouses et friches sur les versants, cultures et pâtures de fond de vallée. Ces motifs dynamisent le parcours et rendent attractive la découverte de l'unité de paysage.

Les bois et les bosquets en tant qu'ourlets boisés au sommet des coteaux calcaires

(Photographie 2) Les bois et les bosquets constituent un motif récurrent sur l'ensemble de l'itinéraire. Leur alternance sur les coteaux avec des espaces ouverts apporte la lumière et donne du relief. La perception dynamique de la vallée est rythmée par leur présence le long du parcours nord-sud. Ils marquent aussi l'horizon et la transition avec les plateaux. Parfois, ces boisements descendent jusqu'au pied du coteau, enjambent les tracés routiers et colonisent le fond de vallée, qui devient friche arborée, et entravent les bonnes conditions de perception.

Les friches sur les coteaux calcaires

Ils sont à étudier dans un objectif de préservation de la qualité des paysages. (Photographie 3) Les friches correspondant à des espaces abandonnés par l'agriculture, non gérés, sont peu à peu recolonisées par une végétation ligneuse. D'un point de vue paysager, ces espaces ouverts apportent une certaine lumière sur les coteaux et participent par leur contraste à la mise en valeur des boisements peuplant le rebord de la vallée. Ils sont aussi reconnus pour leurs qualités écologiques et par les enchaînements qu'ils créent avec les milieux fermés, boisés, avec qui ils forment de vastes continuités favorables au développement et aux déplacements des espèces. Cependant, une absence de gestion ne permet pas un maintien à long terme de leur caractère ouvert, ce qui constitue un préjudice à la continuité écologique et paysagère.

Le motif des « éperons »

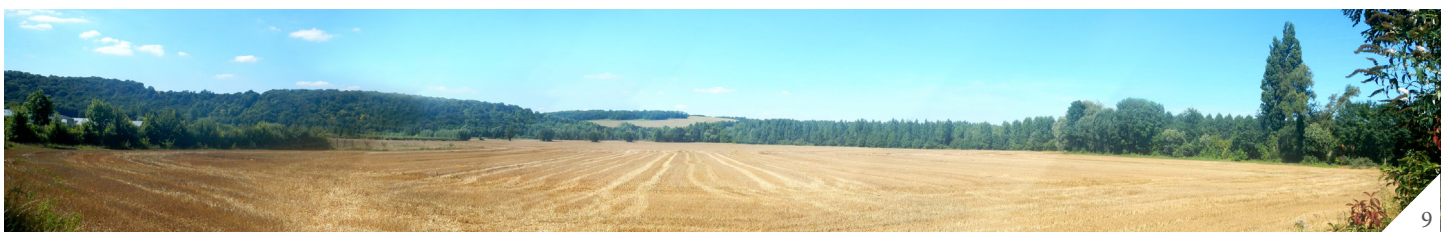
Les avancées de relief formées à la confluence des vallées secondaires de l'Epte constituent un motif de paysage qui rythme les horizons de perception tout au long du parcours. L'enchaînement du système de vallées transversales qui s'enfoncent profondément dans le plateau (Aubette de Magny, (Photographie 4) ru de Chaussy...) rythme l'itinéraire, principalement en pied de coteau est, au voisinage des unités de plateaux.

Les cultures et marais de fond de vallée

Le fond de vallée de l'Epte est un lieu propice aux (Photographie 5) cultures et aux pâtures et la mosaïque des parcelles offertes à l'agriculture et à l'élevage constitue, par la juxtaposition de textures et de couleurs, un motif de paysage. L'ouverture visuelle consentie par les cultures permet de percevoir le fond de vallée et renforce le contraste « volumétrique » avec les coteaux. La mosaïque de cultures remonte par endroit les coteaux et compose avec les milieux couverts (boisements, (Photographie 6) peupleraies...) des effets de lisière. Le fond de vallée est partagé entre les cultures, les peupleraies assez nombreuses et les marais. La présence de ces derniers, avérée par les cartes, n'est pas vraiment sensible lors d'un parcours rapide. Nombre de ces marais, largement dégradés par les plantations de peupliers, sont concernés par les actions de restauration écologique conduites par le PNR et le Conseil Général du Val d'Oise. Il est intéressant de noter que les peupleraies sont de plus en plus prégnantes à mesure que l'on s'approche de l'aval de la rivière. L'ambiance intime et secrète qui caractérise les marais résiduels pour les promeneurs est à souligner.



CAUE⁹⁵



9



VALLÉE DE L' EPTÉ



Les villages en pied de coteaux

L'urbanisation de la vallée se caractérise par un chapelet de villages positionnés en léger surplomb des coteaux de part et d'autre de l'Epte, le long des axes majeurs de transports (RD 5 et RD 37) (Photographie 7). L'enchaînement des villages tout au long du parcours constitue des « événements » qui caractérisent les lieux et produisent des ambiances singulières (église en surplomb au détour d'un virage, château...). Cependant, les modalités d'enchaînements des structures urbaines et agricoles demandent à être soigneusement étudiées dans un objectif de préservation de la qualité des paysages.

CONDITIONS DE PERCEPTION

Sur la rive gauche, côté Val-d'Oise, l'itinéraire de la RD 37 s'ancre en pied de coteau, en léger surplomb du fond de vallée, position idéale de perception de l'ensemble de la vallée de l'Epte (Photographie 8). Suivant l'axe de la vallée, le paysage se déroule de manière continue, les villages ponctuant le parcours. Sur l'autre rive, la RD 5 en fait autant dans le département de l'Eure. L'accès au cœur de la vallée est permis par l'aménagement de l'ancienne voie ferrée en réseau de circulation douce accessible aux promeneurs.

ENJEUX DE PAYSAGE ET PISTES DE RÉFL EXION

Maintenir une ambiance rurale dans la vallée

La préservation d'une ambiance rurale dans la vallée peut, de manière générale, trouver certaines solutions pour lutter contre la banalisation des paysages (modes de culture, architecture, diversité des essences locales plantées), en accord avec les objectifs de la charte du Parc naturel régional du Vexin français. La qualité paysagère passe par le soutien à l'activité agricole pour le maintien des ouvertures cultivées (Photographie 9) (en particulier dans le fond de la vallée) et pour une agriculture raisonnée et diversifiée (terres de pâture et de maraîchage). Il est essentiel que les villages pro-

posent une articulation de leurs abords avec le paysage, les composantes du relief (coteau, talweg) ou de la végétation (haies (Photographie 10), arbres remarquables...), qui peuvent se révéler d'un appui précieux pour formuler des limites lisibles et identitaires. Le traitement des bords de village doit aller de pair avec la densification des cœurs de bourg et la valorisation des espaces publics qui en portent l'image. A une échelle plus large, et afin de garantir une lisibilité territoriale du paysage de la vallée, il est essentiel de maintenir les villages dans leur enveloppe et de lutter contre l'étalement urbain le long des routes en préservant des « coupures à l'urbanisation » entre les communes.

Valoriser les espaces naturels et permettre leur accessibilité

Le patrimoine des ambiances naturelles est à valoriser : cet enjeu concerne les boisement humides, les prairies, les marais, les sentes et plus globalement le parcours de l'eau. L'ambiance intime en fond de vallée peut être préservée tout en y ménageant quelques accès aux promeneurs. Les pelouses calcicoles et éventuellement les premiers stades des faciès d'emboisement sur les coteaux (Photographie 11 et 12) présentent un intérêt paysager d'espaces ouverts ce sont des lieux très appréciés de la faune (reptiles, insectes...) et de certaines espèces végétales peu communes (orchidées...). Les enjeux portent sur l'identification de ces espaces, de leur valeur écologique et paysagère, puis éventuellement du redéploiement d'une activité agropastorale. La voie verte qui relie Gasny à Gisors (Photographie 13) offre un bel itinéraire de découverte cyclable en fond de vallée. Ses abords doivent être gérés de façon à maintenir ou à offrir des ouvertures sur les prairies en fond de vallée et la présence de l'Epte. Les accès à ce parcours depuis les villages doivent être convenablement signalés, ainsi que les intersections avec les routes.



CAUE⁹⁵



16

VALLÉE DE L' EPTÉ



17

Favoriser de bonnes conditions de perception du paysage de la vallée

Afin de garantir la compréhension du paysage de la vallée, les ouvertures doivent être améliorées et maintenues, autant que certaines échappées visuelles (Photographie 14) qui sont permises à l'affluence des vallées secondaires et qui élargissent les horizons de perception. Dans le cadre d'un projet de restauration des horizons de la vallée, la végétation occultante de rive, ainsi que certaines peupleraies devront alors faire l'objet d'une gestion spécifique. La reconversion ou la transformation de certaines peupleraies, ou végétation des berges, vers des activités agropastorales est souhaitable sur le plan paysager. La gestion de la végétation des cotés en cours d'embroussaillage est également un enjeu. En la matière, les enjeux écologiques et paysagers sont largement convergents et doivent permettre des synergies. Il est fondamental de soutenir l'élevage pour lui permettre de se réappropriier la vallée. La gestion du végétal des abords routiers doit être reconsidérée. Ces espaces qui concentrent la biodiversité font encore trop souvent l'objet d'une gestion peu économe et dévastatrice pour la faune et la flore présentes, bien qu'utile pour l'amélioration des perceptions. Les modalités de gestion des bas-côtés des routes doivent être proposées à l'échelle intercommunale dans le cadre d'un projet de gestion différenciée qui pourra être accompagné d'action de sensibilisation pour la valorisation des paysages de la vallée.

Valoriser le patrimoine architectural des villages de la vallée

Un important patrimoine architectural est recensé dans la vallée, il doit être revalorisé et rendu accessible. Les séchoirs à houblon, certaines maisons ouvrières en briques (Photographie 15), les châteaux (Photographie 16) et les moulins (Photographie 17) sont autant de richesses participant de la qualité du paysage.



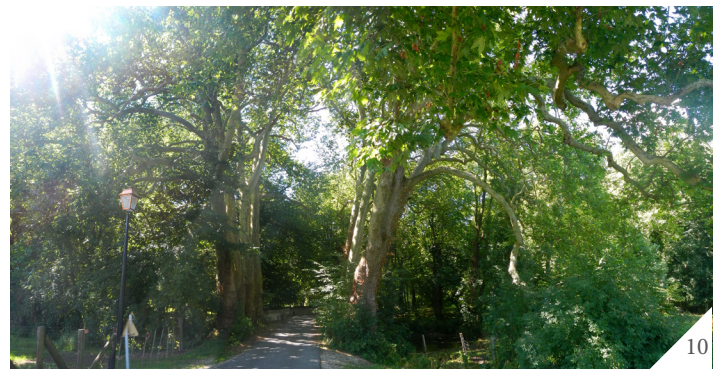
6

Identifier l'échelle paysagère du projet de territoire

La limite du parc naturel régional du Vexin Français épousant celle du département, l'unité de paysage est donc « coupée en deux » du point de vue des dispositions de planification et de protection. Un plan de paysage ou un SCOT permettraient d'encadrer les modes de développement des villages, des infrastructures, des activités, dans une relation harmonieuse avec la structure paysagère identifiée. Un tel projet nécessiterait une approche interdépartementale.



7



10



CAUE⁹⁵



15